

ABONNEMENT.

En un an . . . . . 30 fr.  
En six mois . . . . . 16  
En trois mois . . . . . 9

postes :

En un an . . . . . 35 fr.  
En six mois . . . . . 18  
En trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste,  
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
Du droit de refuser la publication,  
des insertions reçues et même payées,  
sans restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués  
doivent être remis au bureau  
du journal la veille de la repro-  
duction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 28 OCTOBRE 1884.

UNE DÉPÊCHE OUBLIÉE.

Il s'agit d'une dépêche envoyée le 17 mars 1883 par M. Bourée à M. Challemel-Lacour, laquelle dépêche se trouve dans le fascicule du *Livre Jaune* communiqué aux Chambres l'an dernier.

Cette dépêche prouve que M. Bourée connaissait parfaitement la question chinoise, et que M. Challemel-Lacour ne la connaissait pas du tout.

M. Bourée disait :  
« J'ai essayé de démontrer qu'en ménageant les susceptibilités et l'amour-propre des Chinois, nous arriverions sans peine à nous entendre avec lui pour obtenir :  
1° L'ouverture du Yunnan ;  
2° La reconnaissance de notre protectorat, laquelle est nécessaire à la sécurité de nos établissements dans la vallée du fleuve Rouge.

Mais j'ai eu soin de dire qu'en négligeant ces précautions, nous nous exposerions par contre à nous heurter à des résistances très-fortes, qui pourraient conduire à une lutte armée avec le Céleste-Empire.

Je crois, en même temps, avoir établi qu'au point de vue militaire on se tromperait gravement si l'on jugeait la Chine actuelle d'après les souvenirs d'autrefois, en s'en rapportant aux appréciations fort incomplètes de résidents étrangers établis à Shanghai et qui ne savent rien de ce qui se passe au-delà des limites de ce port.

A mon profond regret, je n'ai pas eu le don de persuader le gouvernement, et les vœux qui ont prévalu dans ces conseils, si l'en juge d'après le dernier télégramme de V. E., peuvent se résumer ainsi :

« Le gouvernement de la République, ne s'arrêtant pas aux objections que la Chine serait tentée de faire à ses projets, est décidée à poursuivre, comme il le juge bon,

l'exécution au Tonkin de ce qui a été stipulé en 1874 avec l'Annam. »

« En un mot, la Chine est considérée comme un facteur négligeable dans la situation que nous allons avoir à régler sur les bords du fleuve Rouge.

« Je souhaite vivement que l'événement me donne tort, monsieur le ministre, mais je ne puis me défendre d'approuver les plus vives appréhensions, quand je vois ce qui se fait et ce qui se passe ici ; quand, supportant les chances d'un conflit qui me paraît devenu inévitable, je cherche à mettre en balance ce qu'il nous coûtera et les avantages que nous sommes appelés à en retirer.

« Le gouvernement chinois ne perd d'ailleurs pas de temps pour s'assurer la possession d'un gage utile à tout événement. L'ordre va être donné, s'il ne l'est déjà, aux troupes impériales de rentrer au Tonkin, et de reprendre les positions qu'elles occupaient au mois de décembre dernier. Nous allons donc avoir à les déloger tout d'abord. C'est la guerre. Et, en admettant que les opérations se localisent dans les districts septentrionaux de l'Annam, il faut s'attendre à avoir de ce côté sur les bras des masses considérables que nous pénétrons facilement, mais qui tiendront tout le pays, enveloppant nos colonnes et entravant leurs mouvements. Il est permis de compter tout d'abord sur de faciles succès. Mais la lutte prendra un caractère plus sérieux, à mesure que les contingents exercés arriveront du Nord, pourvus d'armes à tir rapide et d'une bonne artillerie.

« Cette guerre, qu'on le remarque bien, n'exposera la Chine à aucun revers décisif, puisqu'il ne saurait entrer dans notre esprit d'attaquer les formidables ouvrages qui couvrent Pékin. Elle pourra donc se prolonger indéfiniment, en nous imposant des sacrifices de plus en plus lourds. Et, quand nous voudrions en finir et nous composer, par un traité indispensable, une sécurité quelconque dans la vallée du fleuve Rouge, nous nous retrouverons en présence des difficultés mêmes que je signale aujourd'hui et qu'il est plus facile de nier que de supprimer. Alors le

maximum et ce que nous pourrions obtenir du gouvernement chinois serait précisément ce qu'il nous offrait hier dans le projet d'arrangement que je vous ai soumis et dont il voudra, à ce moment, nous faire payer cher les avantages.

« Signé : BOURÉE. »

Quelle fut la réponse du gouvernement opportuniste à ces sages et patriotiques avertissements de notre ambassadeur en Chine ?

On le destitua brutalement. Aujourd'hui, toutes les prédictions de M. Bourée se sont réalisées.

Quel soufflet pour M. Ferry, si un député demandait la permission de faire à la tribune la simple lecture de ce document que nos honnêtes gouvernants ont eu l'imprudence de publier à une époque où ils confondaient la mer de Chine avec la grenouillère de Bougival !

Chronique générale.

LA CLASSE 1878.

La Chambre ignore sans doute que parmi les soldats qui font partie du corps expéditionnaire du Tonkin et des équipages de l'escadre des mers de Chine, il en est qui appartiennent à la classe 1878. Cette classe est déjà revenue dans ses foyers depuis longtemps, et voilà donc des hommes qui ont actuellement soixante-quatre mois de service, c'est-à-dire plus que la durée du service actif fixé par la loi sur le recrutement.

Il y a là une situation toute particulière, à laquelle il importe de mettre un terme, et nous espérons bien qu'il se trouvera quelques députés pour poser une question, à ce sujet, aux ministres de la guerre et de la marine, lors de la discussion des nouveaux crédits.

L'ACCORD FRANCO-ALLEMAND.

Voici aujourd'hui, d'une manière sommaire, les résultats saillants de l'accord con-

clu avec l'Allemagne sur la politique coloniale par M. Jules Ferry.

On lit dans une correspondance adressée de Madagascar au *Journal des Débats* :

« Cette expédition, qui commence à coûter très-cher, ne nous a rapporté jusqu'ici ni honneur ni profit. Notre commerce est ruiné, notre prestige, au lieu de grandir, diminue d'une façon inquiétante et personne ici ne peut prévoir ce qui résultera de tout ce que nous voyons. »

Le même journal annonce, en même temps, qu'un navire allemand, pratiquant la « liberté commerciale », fait le commerce avec les Hovas, presque sous le canon de nos vaisseaux de guerre.

Quant à l'effet produit ailleurs par l'accord franco-allemand, on écrit de Londres ce qui suit au même journal :

« Il règne ici une sorte d'inquiétude dans le monde politique au sujet de la politique coloniale allemande, et l'on craint que la Conférence de Berlin ne cache quelque coup imprévu en dehors du programme connu. Quant à la Conférence, l'entente de M. de Bismark et de M. Jules Ferry déconcerte les Anglais, qui n'y comprennent absolument rien. Les plus favorables à la France disent qu'ELLE VA ÊTRE JOUÉE. »

Ajoutons que la Chancellerie, en vue de profiter des avantages que nous nous préparons à fournir à l'Allemagne dans l'Extrême-Orient, vient d'y envoyer une escadre pour y surveiller les événements.

Le prince de Bismark ne s'en tient pas, on le voit, à une entente platonique.

Une nouvelle journée se prépare.

Voici ce que nous lisons dans *l'Intransigeant* :

« On annonce que M. Poubelle va se conformer prochainement au vote du Conseil municipal et qu'il doit prendre des dispositions pour entrer en possession de la sacristie de l'église Nicolas-des-Champs qui doit être enfin démolie.

44 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## STÉPHANETTE

PAR BERNARD SEIGNY

XII

Deux mois plus tard, au commencement de septembre, le chevalier Jean de Trémère était nommé garde du corps de Louis XVIII, et recevait l'ordre de partir pour Paris. M. de la Hansaye n'avait eu qu'à demander cette faveur pour l'obtenir de suite. Son nom, ses longs services, ses anciennes relations, lui donnaient quelque crédit à la cour, et la satisfaction qu'il eut d'en recevoir la preuve fut, pour le vieillard, un grand adoucissement au chagrin qu'il éprouvait de se séparer de son neveu.

Au jour marqué, le marquis, Jean, Baptiste et Gothon, partirent à pied de la Merlinière pour se rendre à Angers, où le jeune garde du corps devait prendre la diligence. Ces quatre personnages étaient divisés en deux groupes : en tête, le marquis, marchant à pas relevés, causant batailles et embuscades, le teint vermeil, un grain de poudre dans la cervelle, le verbe haut, débordant de conseils sur la tactique et le maniement du

mousqueton, et, près de lui, Jean, grave et un peu fier de se trouver pour la première fois en vrai chevalier de Trémère.

Derrière eux venaient Baptiste et Gothon. Gothon trottaient, essouffés, s'essuyant alternativement le front et les yeux.

Elle portait à la main un paquet enveloppé d'une serviette fine nouée par les quatre coins. Elle n'était pas d'humeur endurente, la pauvre Gothon, ce jour-là moins qu'un autre, et rien ne l'impacientait plus que de voir, à côté d'elle, marcher à grandes enjambées son camarade Baptiste, souriant, triomphant, indifférent à tout ce qu'elle lui disait, les yeux fixés sur l'uniforme bleu à parements rouges et à galons d'argent qui étincelait à dix pas devant lui. De temps à autre, Baptiste qui portait les BAGAGES du jeune garde du corps, c'est-à-dire quelques chemises, quelques livres dans un cabas de crin noir et une belle paire de bottes neuves pendues par une ficelle aux poignées du cabas, s'arrêtait, et donnait un coup de revers de manche sur la tige des bottes du chevalier, que ternissait la poussière de la route. C'était à recommencer tous les cent mètres ; Gothon le laissait derrière elle en grommelant. Ces deux bonnes gens étaient, comme toujours, d'avis contraire : Gothon dolente de voir partir Jean ; Baptiste ravi d'escorter un garde du corps de « Sa Majesté le Roi », comme il disait.

Quand ils débouchèrent de la rue Baudrière sur le quai Royal, d'où partait la diligence de Paris, on attelait les chevaux, et la bache de la voiture était déjà bouclée.

Il y avait là, autour de l'immense berline à trois corps, tout un monde de facteurs, de postillons, de voyageurs effarés courant après des colis égarés, et surtout de parents, d'amis, de connaissances ou de simples curieux, qui encombraient la voie : car rien ne gêne un départ comme ceux qui ne partent pas. On s'embrassait, on criait, les chevaux piaffaient, on s'entendait à peine.

— Arrivez donc, monsieur, c'est vous qui avez une place d'intérieur pour Paris, dit le contrôleur au jeune homme.

— Oui, monsieur.

— Vous êtes en retard, la place est prise par une dame ; il n'y a plus de place que là-haut, sous la bache.

— J'y monte, répondit Jean.

— Et pour vos bagages, mettez-les où vous voudrez, ajouta le demi-fonctionnaire, grognon ce jour-là comme un fonctionnaire tout entier, la bache est bouclée.

Jean se prit à sourire, en regardant le cabas et la paire de bottes :

— Je les mettrai sous moi, dit-il.

L'heure de la séparation était venue. Le marquis embrassa son neveu à deux reprises, Baptiste

s'enhardit jusqu'à tendre la main à son jeune maître, après lui avoir donné ses bagages qu'il époussetait furieusement depuis quelques minutes, et Gothon, qui n'en pouvait plus de fatigue et d'émotion, remit à son petit Jean le paquet qu'elle portait depuis la Merlinière.

— Tiens, mon petit Jean, dit-elle, c'est pour toi...

Elle n'en put dire plus long, et détourna la tête pour cacher ses larmes.

— A revoir et merci, ma bonne Gothon, répondit le jeune homme qui, ses bagages d'une main, et tenant de l'autre la courroie de cuir qui pendait du sommet de la voiture, grimpa lestement jusqu'à la banquette supérieure, et prit la dernière place libre, du côté opposé à celui par où il avait monté.

Quand il eut mis son cabas sous la banquette et rangé son épée le long de ses jambes, le chevalier voulut voir ce qu'enveloppait la serviette blanche que, de la chaussée, Gothon couvait encore des yeux. Il dénoua les coins, et trouva une bourriche d'osier pleine des plus belles pêches de la Merlinière, veloutées, parfumées, veinées d'or pâle ou de vermillon ; sur le couvercle un bouquet de roses blanches et de roses rouges.

— Oh ! les belles fleurs et les belles pêches, Gothon !

Le visage de Gothon s'épanouit.

» Nous pensons que le sieur Bellepue prendra, cette fois, des dispositions et que ses agents n'auront pas à capituler devant les calotins de cette église. »

Qu'on se le dise aux barrières !

\* \*

La peine de mort prononcée, au mois d'août dernier, par la cour d'assises de la Seine-Inférieure contre le nommé Catry, d'origine belge, convaincu d'avoir assassiné la servante du curé de Notre-Dame-de-Gravenchon, vient d'être commuée en celle des travaux forcés à perpétuité, par le Président de la République.

## LA GUERRE AVEC LA CHINE.

On lit dans la *France* :

« Depuis samedi, jusqu'à hier, deux heures et demie, aucune nouvelle de Chine n'a été reçue au ministère de la marine. »

» Notre correspondant de Londres nous télégraphie que les journaux anglais n'ont eux-mêmes rien reçu aujourd'hui. »

» L'amiral Courbet est toujours à Formose où il règle les derniers détails du blocus de l'île. »

» Quant au Tonkin, rien de nouveau. »

On lit dans le *National* :

« D'après le projet du général Campeanon, le 4<sup>e</sup> bataillon de chasseurs, le 19<sup>e</sup>, en garnison à Rennes, le 22<sup>e</sup> à Morlaix, le 30<sup>e</sup> à Clermont-Ferrand, plus un bataillon de turcos à Biddah, seraient désignés pour partir au Tonkin, et former le 1<sup>er</sup> corps de renfort. »

Le *Morning Post* dément la nouvelle d'une offre de médiation de l'Angleterre entre la Chine.

## ÉTRANGER

ANGLETERRE. — Nous lisons dans les *Talbottes* :

« Une tentative d'assassinat a été commise sur la reine d'Angleterre. Au moment où elle traversait son jardin, un individu resté inconnu a tiré sur la reine un coup de revolver. »

» A la cour et dans l'entourage de la reine on a reçu l'ordre formel de garder le silence sur cet attentat dont aucun journal anglais n'a parlé jusqu'ici. »

## LA CHUTE DE KHARTOUM.

On télégraphie du Caire, 27 octobre :

« Le bruit court avec persistance que Khartoum serait tombé au pouvoir de l'ennemi. »

» Le gouvernement n'a reçu, toutefois, aucune nouvelle. »

— Vous n'en trouverez pas comme cela dans votre Paris, monsieur Jean, répondit-elle.

A ce moment, une jeune fille, vêtue de deuil, passa près de la voiture. Elle allait rapidement, sans tourner ni lever la tête, indifférente à tout. Jean la vit, et tressaillit. Il ne put détacher ses yeux de cette soudaine apparition, et quand la voiture s'ébranla, quand les clameurs de la foule, se mêlant aux claquements sonores des fouets, saluèrent le départ de la diligence, M. de la Hansaye remarqua tristement que son neveu ne répondait pas aux derniers adieux de son vieil oncle, et, les yeux fixés en avant, regardait une forme svelte et noire qui s'éloignait le long des berges de la Maine.

Quelques jours s'écoulèrent, bien longs pour les habitants de la Merlinière. Enfin le facteur apporta une lettre timbrée de Paris.

— Oui, Gotbon, oui, Baptiste, oui, mes enfants, s'écria le marquis, assis devant la cheminée de la cuisine, une lettre de Jean, la première depuis près de deux semaines qu'il est parti, l'ingrat ; on va voir s'il ne nous a pas trop oubliés. Asseyez-vous donc, facteur, et buvez un coup de vin. C'est un beau jour. Une lettre de Jean !

— Je parierais bien qu'il est déjà malade dans son grand Paris, ce pauvre cher enfant, murmura Gotbon.

— Que non, dit Baptiste ; moi je suis sûr qu'il a déjà été remarqué par Sa Majesté le Roi.

— Taisez-vous donc, reprit le marquis en dépliant la lettre, voici ce qu'il écrit.

(A suivre.)

BERNARD SEIGNY.

## REVUE FINANCIÈRE.

Nous approchons de la liquidation de fin de mois et les rentes sont revenues aux plus hauts cours du mois. La hausse n'a peut-être pas encore dit son dernier mot : le 3 0/0 à 78.40, l'amortissable à 79.67 1/2, le 4 1/2 à 109.30.

Pour expliquer les tendances de la hausse du 5 0/0 Italien, on a mis en avant la suppression de la liquidation bimensuelle. Il n'est pas nécessaire de s'appuyer sur ce fait, la cause de la fermeté du 5 0/0 Italien est ailleurs. Il est certain que les deux budgets de 1884 et 1885 se solderont par un excédent et que la diminution des recettes douanières occasionnées par le choléra est largement compensée par les économies réalisées sur plusieurs chapitres. On retrouve le 5 0/0 Italien à 96.50.

La Banque de France est à 5,050 fr. Dans son dernier bilan, tous chapitres sauf un seul sont en augmentation, les bénéfices de la semaine ont été de 592,515 fr.

L'action du Crédit Foncier a été demandée toute la semaine à 1,300 fr. Dans sa dernière séance, le conseil d'administration du Crédit Foncier a autorisé pour 2,413,000 fr. de nouveaux prêts dont 2,342,000 fr. en prêts fonciers et 75,000 fr. en prêts communaux.

Sur les obligations Foncières et Communales, le marché a été très-actif. Les obligations 3 0/0 nouvelles sont principalement recherchées par l'épargne. Elles offrent les mêmes avantages que les anciennes, intérêts, garanties et chances de lots, il n'est donc pas douteux que d'ici peu de temps, elles n'atteignent les mêmes cours.

La Banque de Paris est restée invariable à 725 francs.

La Banque d'Escompte de Paris a mis en paiement aussitôt après son assemblée générale du 16 octobre, l'acompte de 4 fr. 25 sur le dividende de 1884. Comme cet acompte correspond au report qui a été fait de l'exercice 1883, deux sommes, l'une de 6 fr. 25 distribuée en janvier dernier, l'autre de 4 fr. 25, soit en tout 10 fr. 50 pour l'action ancienne libérée de 125 fr. ou 21 fr. pour l'action nouvelle libérée de 150 fr. C'est un revenu de plus de 8 0/0.

L'action de la Banque d'Escompte de Paris est à 513 fr. 75, ce qui correspond avec le coupon détaché à 518 fr. Il y a tout lieu de croire que ce cours se modifiera dans le sens de la hausse.

Le Crédit Industriel et Commercial s'inscrit à 680 fr. La Société Générale a oscillé entre 437.50 et 460 fr. La spéculation s'occupe peu de ce titre, mais les baissiers se gardent bien d'y toucher.

Crédit Lyonnais : Les graves nouvelles qui circulent sur le sort de la Foncière lyonnaise précipitent les cours du Crédit Lyonnais qui tombe à la Bourse de vendredi à 525, le plus bas cours jamais atteint. Si l'on tient compte que 100 millions du capital social ont été émis à 750 fr. et qu'il a été versé 500 francs par titre, ce cours de 525 fr. atteste la perte de 50 0/0 du capital. L'appel des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> quarts ou la liquidation sont inévitables. Les projets de réorganisation dont il avait été un instant question, semblent malheureusement aujourd'hui irréalisables. Nos lecteurs se rappelleront l'insistance que nous avons mise à leur conseiller de vendre le Crédit Lyonnais à 530 fr. Nous conseillons encore de vendre à 525 fr.

Les Chemins de fer méridionaux de l'Italie vont bientôt recueillir le profit des conventions avec l'Etat pour le réseau de l'Adriatique. La commission parlementaire arrive à la fin de son examen des conventions et le succès final ne fait aucun doute. La hausse des Chemins méridionaux va donc se poursuivre dans les meilleures conditions, et le cours de 700 qui est justifié par le seul revenu de l'exercice soit 35 fr. est une étape prochaine de leur marche en avant.

Le Crédit Vigner poursuit avec activité son œuvre de réorganisation. L'administration complète les cadres de son personnel producteur. On sent qu'une ère nouvelle commence. Cette Compagnie tient à justifier la confiance dont elle a joui pendant les trente années de son existence.

Les Chemins de fer français sont fermes, malgré la faiblesse des recettes : le Nord à 1,625, le Lyon à 1,232.50, l'Orléans à 1,305, le Midi à 1,165, l'Est à 785, l'Ouest à 817.50.

## CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

### GROSS-COUNTRY STEEPLE-CHASES

#### VERRIE - SAUMUR

Dimanche 26 octobre.

Ainsi que nous l'avions annoncé, les courses de Verrie-Saumur avaient attiré dimanche, sur cet hippodrome, une affluente considérable. Les sommités du monde sportif s'y étaient donné rendez-vous. Nous ne pouvons mieux faire que d'emprunter au *Jockey* le compte rendu de cette journée qui fera époque dans notre région. Les membres du Jockey-Club de Paris ont félicité la société des courses de Verrie-Saumur pour le choix de cet hippodrome, l'heureuse disposition de la piste et pour la bonne organisation de la société. Cette journée ayant fait connaître favorablement l'hippodrome de Verrie, nous vaudra dans l'avenir un plus grand nombre de coureurs et des représentants des écuries les plus en renom.

Voici l'article du *Jockey* :

« Malgré un temps couvert, la réunion a obtenu un succès complet ; l'hippodrome, fort bien compris, est très-étendu et permet aux spectateurs d'assister aux diverses péripéties, des tribunes mêmes placées au centre. »

Citons parmi les nombreux sportsmen qui s'étaient donné rendez-vous : MM. le général de Galliffet, général de Lignières, prince de Sagan, de la Haye-Jousselin, O'Connor, Hache, comte de Nieuil, Marin de Saint-André, Paul de Saint-André, G. Guinebert, G. Rosenlecher, baron J. Finot, de Dampierre, vicomte de Rochefort, comte R. de Clermont-Tonnerre, baron Hainguerlot, Boutet, président de la Société des Courses, comte d'Andigné, etc. M<sup>me</sup> Goldsmith, de Bojano, de Clermont-Tonnerre occupaient le drag, très-correctement attelé, de M. Hainguerlot.

Les courses, fort disputées, ont présenté un réel intérêt.

Le 1<sup>er</sup> Steeple-Chase militaire (1<sup>re</sup> série) a été pour Zénon, à M. Crémieu-Foa, lieutenant au 5<sup>e</sup> dragons (le propriétaire), battant facilement *Gil Blas*, à M. A. Gervais, vétérinaire au 17<sup>e</sup> chasseurs, et *Ciron*, à M. E. Legras, sous-lieutenant au 6<sup>e</sup> chasseurs. Non placé : N., p<sup>a</sup> de *Miss Amélie*, à M. de Contades, écuyer à l'École de Saumur, tombé.

Le Steeple-Chase militaire (2<sup>e</sup> série) a été gagné par *Perruche*, à M. de Fleury, sous-lieutenant au 42<sup>e</sup> chasseurs (le propriétaire); *Hécate*, à M. de Verchères, lieutenant au 16<sup>e</sup> d'artillerie, deuxième; *Victoria*, à M. Varin, lieutenant au 7<sup>e</sup> dragons, troisième. Non placés : *Mal Fichu*, à M. S. de Dampierre, lieutenant au 4<sup>e</sup> cuirassiers; *Tabatière*, à M. Peter, lieutenant à l'École de cavalerie; *Tamarin*, à M. Maurice Blanchy, lieutenant au 15<sup>e</sup> chasseurs; *Vulcain*, à M. A. Magnier, sous-lieutenant au 43<sup>e</sup> dragons, tombé.

*Pervenche*, à M. de Contades, écuyer à l'École de Saumur (le propriétaire), a gagné d'une demi-longueur le 2<sup>e</sup> Steeple-Chase militaire (1<sup>re</sup> série), battant *Quêteur*, à M. A. Deschènes, capitaine au 14<sup>e</sup> chasseurs, et *Florida*, à M. Dilschneider, lieutenant au 17<sup>e</sup> dragons. Non placés : *Isba*, à M. Aubineau, lieutenant au 29<sup>e</sup> d'artillerie; *My Lady*, à M. Dutertre, lieutenant au 8<sup>e</sup> hussards; *Opale*, à M. de Failly, lieutenant au 18<sup>e</sup> chasseurs; *Hercule*, à M. P. Lefort, lieutenant au 4<sup>e</sup> dragons, tombé.

**Hunt Steeple-Chase** (Gentlemen-riders) — 3,000 fr. — Distance : 4,000 mètres environ.

*Pull Hupp*, h., a., 72 kil., demi-sang. — Comte E. d'Imécourt ..... (M. de Contades) 4  
*Quêteur*, h., 5 a., 72 kil. — M. A. Deschènes ..... (M. de Vésian) 2  
*Franciscan*, h., a., 72 kil. — Comte d'Espinoy... (M. Paul de Saint-André) 3  
*Beeswing*, 1/2 s., f., 4 a., 72 kil. — Vicomte Marc de Pully. (Le propriétaire) 0  
*Fama*, f., 5 a., 72 kil. — Comte de la Poëze ..... (M. Hache) tombé.

Gagné facilement ; cinq longueurs du deuxième au troisième.

Montant du prix : 2,450 fr. au premier et 1,000 fr. au deuxième.

Beetling : Égalité *Quêteur* ; 2/1 *Pull Hupp* ; 4/1 *Franciscan* et *Fama* ; 5/1 *Beeswing*.

**Steeple-Chase Handicap.** — 5,000 francs. — Distance : 6,000 mètres environ.

*Soledad*, f., 6 a., 77 kil., *Trocadero* et *Silistrie*. — M. G. Guinebert. .... (M. Halford) 4  
*Percy*, h., 5 a., 67 kil. — M. T. de Loys ..... (Roberts) 2  
*Quarantaine*, f., 5 a., 68 kil. — M. G. Rosenlecher ..... (Dutton) 3  
*Pâquerette*, f., 4 a., 73 kil. — Baron J. Finot ..... (T. Barker) tombé.  
*Rapide*, m., a., 70 kil. — M. Ch. Barriller ..... (Johnston) tombé.  
*Borast*, m., 6 a., 69 kil. 1/2. — Comte R. de Clermont-Tonnerre ..... (Roggers) tombé.

*Gaston*, 1/2 s., h. a., 63 kil. — Baron P. de Tavernost ..... (M. Varin) tombé. Gagné facilement ; trois longueurs du deuxième au troisième.

Montant du prix : 3,825 fr. au premier ; 1,425 fr. au deuxième et 500 fr. au troisième.

Beetling : Égalité *Soledad* ; 2/1 *Pâquerette* ;

4/1 *Rapide* et *Percy* ; 5/1 *Borast* ; 6/1 *Gaston* ; 10/1 *Quarantaine*.

**Steeple-Chase à réclamer.** — 2,000 francs. — Distance, 3,000 mètres environ. *Tour de Force*, m., 5 a., 73 kil., *Bagdad* et *Tempête*. — M. Maurice Blanchy. .... (Smith) 4

*Le Prince*, h., a., 73 kil. — M. Hache. .... (Baines) dérobé.

*Minna*, f., 5 a., 70 kil. — M. G. Guinebert. .... (M. Halford) tombée.

Montant du prix : 2,225 fr. au premier et 200 fr. au fonds de course.

Beetling : 1/3 *Minna* ; 3/4 *Tour de Force* et *Le Prince*.

## CONDITIONNELS.

Le ministre de la guerre a décidé que la mise en route des conditionnels aurait lieu le 12 novembre prochain. Tous les régiments recevront des conditionnels.

Le nombre des conditionnels bacheliers s'élève à 2,689 et celui des conditionnels admis après examen à 2,401 seulement.

La répartition des conditionnels entre les différents régiments commencera mardi prochain.

## LES NOUVEAUX MENSONGES DU « VOLTAIRE »

Le *Voltaire*, ne pouvant nier que M<sup>r</sup> l'Évêque d'Angers ait versé dans la caisse des prêtres âgés ou infirmes le montant des billets souscrits par M<sup>r</sup> Montault et par M<sup>r</sup> Angebault, continue à prétendre que le ministère des cultes réclamait cette somme à M<sup>r</sup> Freppel.

Le *Voltaire* ment et sait qu'il ment. C'est aux deux établissements débiteurs, au Grand-Séminaire et à l'Institution de Combrée, que le ministre des cultes réclamait, par sa lettre du 7 août 1884, le paiement des 89,000 fr. et nullement à M<sup>r</sup> Freppel, dont, au contraire, il déclinait l'offre toute spontanée.

Le *Voltaire* ajoute : « Nous faisons remarquer que vingt années d'intérêts représentés une jolie somme que l'on avait l'indulgence de passer à profits et pertes. »

Ici encore, le *Voltaire*, qui est en possession du rapport de M. Norbert-Rodière, ment et sait qu'il ment. Les intérêts des billets souscrits par M<sup>r</sup> Montault et M<sup>r</sup> Angebault ont toujours été servis annuellement et jusqu'ici à 5 0/0 et à 4 1/2 0/0.

Nous continuerons la liste des mensonges du *Voltaire* qui, comme on le voit, répond exactement à son titre. Mais qu'attendre d'une feuille qui, dans le même numéro, consacre un long article à cette thèse immorale « qu'il n'y a d'autre morale que l'intérêt ? »

Et que dire de l'épithète de « très-anglican » appliquée à M<sup>r</sup> Freppel par le rédacteur du *Voltaire* ? Si une pareille insanité valait à celui-ci, de la part de quelqu'un de ses lecteurs, la qualification « d'imbécille », serait-elle trop forte ? (L'Anjou.)

LES VAGABONDS. — M. le préfet de la Corrèze vient de prendre l'arrêté suivant sur lequel, dit le *Patriote*, nous appelons l'attention de M. le préfet de Maine-et-Loire :

« Article premier. — Le stationnement, sur la voie publique ou sur les terrains communaux, de voitures servant au logement des bohémiens ou autres individus nomades, sans profession avouée, est interdit dans le département de la Corrèze. »

» Art. 2. — Les individus de cette catégorie qui ne justifieront pas d'un domicile et des moyens d'existence seront arrêtés et déferés aux tribunaux comme vagabonds, et leurs voitures mises en fourrière jusqu'à la décision judiciaire à intervenir. »

Nous croyons qu'un semblable arrêté ne nuirait pas à la sécurité de nos campagnes.

Des bandes de vagabonds, bohémiens ou bateleurs, plus ou moins nombreuses, s'établissent souvent dans les environs des villes, des bourgs et des villages de notre département, et leur présence dans le voisinage des lieux habités est pour la population sédentaire un sujet d'inquiétude et souvent une cause de préjudice.

UNE VIGNE ABONDANTE. — Un propriétaire de la commune de Varrains, M. Alexandre Hardouin, possède dans son jardin un cep

de vigne blanche dont le produit cette année a été phénoménal. Avec les raisins rapportés par ce cep, il a obtenu 432 litres de vin l

### TOURS.

Est-ce que notre ville va faire concurrence à Paris sous le rapport des agressions nocturnes ?

Dans la nuit du 23 au 24 octobre, le sieur Royer, allumeur de réverbères, éteignait les becs de gaz de la rue de la Sellerie, lorsqu'il fut assailli et frappé violemment par une bande de voyous qui le précipitèrent sur le sol.

Le sieur Royer se releva et alla porter plainte à la police.

Il faut espérer que cette dernière parviendra à mettre la main sur ces drôles.

### LA CHAPELLE DU PRIEURÉ DE S'-ETIENNE DE LA BREILLE

Aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles.

Sa transformation en église paroissiale aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles.

L'archéologie et la science numismatique ont développé dans toutes les communes de France le goût, le besoin des recherches historiques propres à constater leur origine.

Depuis le commencement du siècle où nous vivons, l'Anjou a persévéré dans cette voie ouverte par M. Bodin père, l'historien de Saumur et de son arrondissement de 1810 à 1814.

L'Etat, depuis longues années, a réveillé, encouragé les travaux de cette nature, au profit de l'histoire de la France entière.

Il y a vingt ans environ, chaque municipalité recevait un catalogue imprimé aux fins d'y consigner les monuments, les ruines, les débris, les monnaies, les armes, etc., pouvant exister ou être découverts sur son territoire, et se rattachant aux âges celtiques, romains, au moyen âge, à la renaissance, etc.

A bien des communes l'œuvre semblait devoir être indifférente; impossible, au moins, à réaliser tant elles étaient dépourvues de spécimens apparents: la patience devait mettre à jour les plus obscurs.

C'est ainsi que, sur le territoire de la Breille, il a été rencontré à l'ancien prieuré de Saint-Etienne, au couvent des Loges, à la Salendrière, des vestiges révélant le passé de cette commune, sa formation administrative et religieuse.

Dans les *Considérations historiques et archéologiques* publiées par nous de 1867 à 1874, dans l'*Echo Saumurois*, nous avons posé quelques jalons destinés à diriger les recherches indiquées par le catalogue précité; nous allons les relever et les suivre à cette heure.

A l'appui de nos assertions premières, nous citerons des archives, nous décrirons des ruines architecturales, des découvertes numismatiques faites par nous et recueillies d'autrui. Cet ensemble ne manquera pas d'intérêt pour la région.

Nous l'avons écrit dans les *Considérations*,

nous le répéterons ici, la constitution définitive de la paroisse, de la commune de la Breille date de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et du commencement du XVII<sup>e</sup>.

La petite chapelle du prieuré de Saint-Etienne, construite aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, a servi de berceau à l'église paroissiale.

En avant et autour de cette chapelle se sont élevés successivement des annexes, destinés à l'agrandir pour son nouveau service.

Ces annexes, de construction en tuffeaux, plus ou moins informes, ont laissé subsister, en les encombrant, les premières murailles de moyen-appareil, rappelant l'antique chapelle; elles sont faciles à reconnaître dans le pignon oriental, percé d'une fenêtre de style roman, actuellement murée; et dans la partie des deux murs latéraux du nord et du midi, faisant suite au pignon. Nous en parlerons de nouveau.

Etablissons, pour l'instant, l'acte de naissance de la paroisse par l'inscription moulée sur la vieille cloche de l'ancienne église, aujourd'hui notre propriété, depuis la construction, en 1865-1866, d'une église neuve au hameau du Vau-de-Cherré, devant le bourg de la Breille (1).

Voici la teneur de cette inscription :

JHS. MA. SANCTE STEPHANE ORA PRO NOBIS.  
MR. DE BROC. FRANÇOISE LEMOINE  
DE LALANDE PRIOR HUIJUS LOCI 1604  
V. CHANTER.

De cette inscription, il ressort que la paroisse, dont l'état civil paraît ne remonter qu'à 1640, par ses archives, existait déjà avant 1604, sous le règne du roi Henri IV.

(A suivre.) PAUL RATOUIS.

### Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire au 27 octobre.

|                    | Froment       | Avoine     |
|--------------------|---------------|------------|
| Angers, l'hect.    | 13 75 à 14 75 | 8 » à 9 50 |
| Saumur,            | 14 50 15 »    | 8 50 » »   |
| Baugé,             | 15 » 16 50    | 9 50 » »   |
| Segré,             | 15 » » »      | 8 75 » »   |
| Beaupreau,         | 15 » » »      | 9 50 » »   |
| Montlauron,        | 15 » » »      | 8 50 » »   |
| Montreault,        | 14 50 » »     | 8 50 » »   |
| Chemillé,          | 15 » 15 50    | 8 » 8 50   |
| Champloceaux,      | 15 » » »      | 9 » » »    |
| St-Flor.-le-Vieil, | 15 » » »      | 9 » » »    |
| Vihiers,           | 14 75 » »     | 8 » » »    |
| Brissac,           | 15 » » »      | 8 » » »    |
| Chalonnès,         | 15 » » »      | 9 » » »    |
| Doué,              | 15 » 16 »     | 7 75 8 50  |

A Nantes, blés américains, de » » à » » les 100 kilos.  
Les bons blés français valent de 15 » à 15 50 les 80 kilos.

A L'ÉPICERIE CENTRALE de Saumur, le Sucre, 1<sup>er</sup> choix, se vend 1 fr. 05 c. le kil.; l'excellent Tapioca du Brésil, garanti pur, le paquet, 50 c.; la Bougie extra, 4 fr. 40 le paquet.

(1) Construite par M. Joly-Leterme dans le style du XIII<sup>e</sup> siècle.

chambre, baisait et rebaisait sa petite robe et ses souliers d'enfant, qu'elle avait retirés du tiroir de son armoire.

— Ma mère! murmurait-elle, étouffant les sanglots qui l'oppressaient, ma mère, où êtes-vous? Vous souvenez-vous de moi? Êtes-vous morte?

Ma mère! Elle parlait de sa mère! Elle se souvenait de ses parents! Et nous qui étions pleinement persuadés qu'elle les avait oubliés, qu'elle ne se les rappelait plus.

Je m'étais rejeté en arrière dans ma surprise, je remis l'œil à la serrure. Marielle ne murmurait plus. Les souliers et la petite robe étaient sur ses genoux, elle avait joint les mains, ses lèvres remuaient, elle priait; elle priait comme un pauvre bel ange qui implore avec ardeur un miracle du bon Dieu; deux grosses larmes roulaient lentement sur ses joues.

Elle pleurait! je n'y résistai pas; j'enfonçai la porte et me précipitai dans la chambre.

— Olivier! s'écria Marielle.

J'étais devant elle, je serrai ses mains dans les miennes, l'émotion me suffoquait, je ne pus que répéter :

— Tu pleures, tu pleures!  
— Je n'ai rien, balbutia-t-elle, rien, rien, rien.  
— Marielle, confie-moi tes souvenirs. Je t'en supplie, dis-moi ce qui oppresse ton cœur! Révèle-moi ce que tu sais, ce que tu te rappelles de ton en-

### BIBLIOGRAPHIE

MICHELET. — Histoire de France et de la Révolution Française. 28 vol. in-8<sup>e</sup>, accompagnés de 200 gravures hors texte. Prix : 196 fr., payables 10 fr. par mois. Chaque ouvrage se vend séparément : l'*Histoire de France*, 133 fr.; l'*Histoire de la Révolution Française*, 63 fr., payables 5 fr. par mois.

Grand Atlas Départemental de la France, de l'Algérie et des Colonies. 106 cartes coloriées, texte contenant la matière de 10 volumes in-8<sup>e</sup>. Prix : 125 fr., payables 5 fr. par mois.

Grand Atlas Universel de DUFOUR. 40 cartes double in-folio, coloriées avec soin. 1 volume relié. Prix : 90 fr., payables 5 fr. par mois.

Guerres de la Révolution et du premier Empire, 13 volumes in-8<sup>e</sup>, contenant 166 cartes et plans gravés sur cuivre, avec un magnifique Atlas relié, contenant 72 planches in-folio, représentant les principales batailles. Prix : 100 fr., payables 5 fr. par mois.

L'Art National, par H. Du Cleuziou. Des origines à la Renaissance du XIII<sup>e</sup> siècle. 2 vol. illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix : 80 fr.; relié 100 fr., payables 5 fr. par mois.

Librairie A. PILON (A. LE VASSEUR, successeur), 33, rue de Fleurus, Paris.

### LES PLUS GRANDS SUCCÈS DU PIANO ŒUVRES CÉLÈBRES DE JULES KLEIN

Nuage de Dentelle, valse nouvelle (N<sup>o</sup> 1. Édition originale. — N<sup>o</sup> 2, à 4 m. — N<sup>o</sup> 5, Édition simplifiée.)

VALSES POUR PIANO : *Diamant du Cœur, Vierge de Raphaël, Fraises au Champagne, Parfums Capiteux, au Pays Bleu, Neige et Volcan, Cerises Pompadour, Pazza d'Amore, Pommes de Voisines, M<sup>me</sup> Printemps, Lèvres de Feu, Patte de Velours, Larmes de Crocodile, Cuir de Russie, Petits Soupers, Péché Révé.*

POLKAS : *Tête de Linotte, Cœur d'Artichaut, Peau de Satin, Coup de Canif, Truite aux Perles, France Adorée (Marche Nationale), Radis Roses, Mazurka, Royal-Caprice (Gavotte Louis XV).*

VALSES CHANTÉES : *Fraises au Champagne, Parfums Capiteux, Cerises Pompadour, Pazza, Larmes de Crocodile, Mélodies, Rayons Perdus, Soupir et Baiser, Barcarolle du Lac de Genève.*

Prix : Piano seul ou Valses chantées, 2 fr. 50 c. — A 4 mains, 3 fr. — Mélodies, 1 fr. 70 c. — Nouvelles simplifiées (sous le titre de *Broderie d'Argent*) : *Diamant du Cœur, Patte de Velours, Vierge de Raphaël, Valses; Peau de Satin, Polka, chaque 1 fr. 70.* Réception franco contre timbre-poste. COLOMBIER, Éditeur, rue Vivienne, 6, à PARIS.

### Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 26 octobre 1884.

Versements de 65 déposants (4 nouveaux), 12,951 fr. »  
Remboursements, 36,824 fr. 27 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

On peut verser chez MM. les Percepteurs de Doué-la-Fontaine, de Louresse, d'Ambillou, de Martigné-Briand, de Vihiers, de Trémont, de Coron, de Montreuil-Bellay, du Puy-Notre-Dame, de Brézé, de Fonte-

vrault, de Varennes-sous-Montsoreau, d'Allonnes, de Saint-Lambert-des-Levées et de Gennes.

### EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878 (CLASSE 66).

MÉDAILLE D'ARGENT

### COFFRES-FORTS

M. HAFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconnu supérieur pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs serrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les crocheteurs les plus habiles.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Haffner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà.

Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

En dehors du dépôt, un bel album en chromolithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFNER.



Pourquoi attendre et hésiter encore? La santé est trop précieuse, ne perdez pas un instant. «Fontain (Alpes Maritimes), depuis longtemps, je souffrais de cruelles douleurs d'estomac et d'une constipation invétérée; ayant employé vos Pilules Suisses à 1 fr. 30 la boîte, j'ai éprouvé un immense soulagement; je ne ressens plus aucune douleur. Vous pouvez compter sur moi, pour les recommander aux personnes souffrantes, ce sera leur rendre un grand service, et je vous autorise à publier cette lettre. «Alexandre Benoit», préparé des donaux.» A. Hertzog, Ph<sup>o</sup>, 23, rue de Grammont, Paris. La croix blanche sur fond rouge se trouve sur l'étiquette des véritables Pilules Suisses.

### AUX MÈRES.

Si vous voulez voir pousser ces longues chevelures épaisses et ondulées qui encadrent si bien la tête des enfants, employez la *Lotion régénératrice du Dr Saïdi* qui enlève les pellicules, tient la tête très-propre, et active d'une façon remarquable la pousse des cheveux.

Emploi simple, agréable et facile.  
Le flacon, 3 fr.; à Saumur, parfumerie PICHARD, 47, rue Nationale.

### Grand-Théâtre d'Angers.

Mardi 28 octobre.

1. Les Jurons de Cadillac, comédie en 1 acte.
2. La Cosaque, comédie-opérette en 3 actes, musique d'Hervé.

### CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (23<sup>e</sup> ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C<sup>o</sup>, banquiers, rue La Péletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

### Feuilleton de l'Écho Saumurois.

### MARIELLE

Affligé de la froideur de Marielle à mon égard, je lui demandai ce qu'elle avait contre moi; si je lui avais fait, sans le vouloir et sans le savoir, quelque peine?

— Je n'ai rien contre toi, Olivier, me dit-elle.

— J'ai peur alors que tu sois malade; tu changes tant de jour en jour.

— Je ne suis pas malade, Olivier, qu'elle me répondit.

— Qu'as-tu donc?

— Rien, rien, rien, qu'elle fit précipitamment.

Et elle s'échappa dans sa chambre située au-dessus de la grange. Un sanglot contenu traversa les planches disjointes du plafond. Pris d'une courée, je montai l'escalier. La porte de la chambre était refermée. Je mis l'œil à la serrure. Que Dieu me pardonne ma curiosité! Mais on m'eût menacé de la prison pour cette vilaine action que je l'aurais commise, l'inquietude me dévorait. Ce que je vis me stupéfia.

Marielle, assise sur une chaise au milieu de sa

pas ses lèvres sur mes lèvres, je n'ai pas de passé. Qui suis-je? D'où suis-je? Nul ne le sait. Vous supposez à mes yeux bleus, mes cheveux blonds, mon teint rose, à quelques mots d'anglais, que j'étais de l'Angleterre. Suis-je de l'Angleterre? On en doute à mes manières plus vives, mes cils bruns, mes mouvements brusques parfois et l'italien que je mêlais au français. Oh! qui suis-je? qui suis-je? Quels sont mes parents? L'homme mort était peut-être mon père. Vous dites non, parce qu'il était mal vêtu, laid, commu, que j'étais élégamment mise, jolie. Les riches sont généreux; ils habillent les pauvres de leurs vêtements défranchis. Une grande dame a bien pu me vêtir de la robe de sa fille; la beauté est un don du hasard. Vous dites encore non, poursuivit-elle, parce que je me suis détournée du cadavre couché dans la bière... Les enfants prennent la mort pour le sommeil, j'ai cru que mon père dormait... Oui, cet homme! tout me le crie, était mon père! Un père sauve son enfant. Il m'a sauvée. Il est mort, mort pour moi!

Marielle s'affaissa sur elle-même, baissa la tête et se prit à pleurer.

Les larmes brûlaient mes paupières. Le désespoir de Marielle me navrait. Je souffrais de sa souffrance.

(A suivre.) AUGUSTA COUPEY.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

# A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Qui aura lieu à Saumur, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire, le **Jeu**di 27 novembre 1884, à une heure, En un ou plusieurs lots,

## La ferme de la Bibardièrre

Exploitée, à titre de ferme, par M. Louis Frémont,

Située près la Ronde, commune d'Allonnes, et par extension commune de Neuillé.

Elle comprend :

Communes d'Allonnes.

|   | CONTENANCE<br>H. A. C. | MISE A PRIX |
|---|------------------------|-------------|
| 1. Les bâtiments de la Ferme, avec le pâtis et la pièce d'eau, le tout d'une superficie de..... | » 69 »                 | 6.000 fr.   |
| 2. La prairie des Préaux, pré, contenant.....   | » 42 »                 | 1.680       |
| 3. Une pièce de terre labourable, au canton des Jardiniers.....                                 | 1 25 30                | 3.880       |
| 4. Un pré, situé au canton des Souchets.....  | » 27 »                 | 1.000       |
| 5. Un autre pré, situé au même lieu.....  | » 72 50                | 3.160       |
| 6. Un pré, situé au canton des Moullets.....  | » 16 »                 | 700         |
| 7. Un autre pré, situé au même lieu.....  | » 20 »                 | 850         |
| 8. Une pièce de terre labourable, au canton de la Cassoie.....                                  | 1 45 20                | 6.100       |
| 9. Une pièce de terre labourable, au même lieu....  | » 81 »                 | 3.400       |
| 10. Une pièce de terre en pré, au même lieu.....  | 1 32 50                | 5.600       |
| 11. Une pièce de terre en vigne, au canton des Jardiniers.....                                  | 3 34 50                | 10.000      |
| 12. Une pièce de terre à taillis, au canton des Malgagnes.....                                  | 3 25 »                 | 8.200       |
| 13. Une pièce de terre en pâtis, au même lieu.....  | » 10 50                | 320         |
| 14. Une parcelle de bois taillis, au canton des Bois-de-la-Casse.....                           | » 26 »                 | 400         |

Commune de Neuillé.

|  |          |            |
|--|----------|------------|
| 15. Une pièce de terre labourable, au canton des Champs-du-Bellay..... | 1 78 53  | 3.250      |
| 16. Une autre pièce de terre labourable, au même lieu.                 | » 78 12  | 1.850      |
| Total de la contenance...  | 16 83 15 |            |
| Total des mises à prix...  |          | 56.370 fr. |

S'adresser, pour tous renseignements, avant l'adjudication, à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire, dépositaire des plans, titres de propriété et cahier des charges.

Crédit à tout le Monde

PAR

## L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement

ADMINISTRATION ET MAGASINS

3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupif.

ANGERS

SUCCESSALE, 87, rue d'ORLÉANS, SAUMUR

**CIDRE** poiré, nouveau, pur jus, 230 lit., 30 fr. — Vin blanc nouveau, 45 fr. — Cidre pomme, 22 fr. MAUGER, prop. à Nozay (Loire-Inf.).

ON DEMANDE une femme de chambre sachant coudre et repasser. S'adresser au bureau du journal.

Etude de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur.

## A CÉDER

DE SUITE

BEL ÉTABLISSEMENT D'HORTICULTURE à Saumur

50 mètres de serres — Eau de la Loire Excellente clientèle.

S'adresser, à Saumur, au propriétaire M. JOUY-LAROZE, et à M<sup>e</sup> BRAC, notaire. (650)

Etude de M<sup>e</sup> LECOMTE, notaire à Brézé.

## A VENDRE UNE MAISON

Située à Saumur, rue de la Visitation,

Joignant l'église des Ponts, et appartenant à M<sup>me</sup> veuve LACOUR-DOYEN, de Saint-Cyr.

S'adresser à M<sup>e</sup> LECOMTE, notaire.

## A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉPART,

Joli PONEY, bon trotteur

Avec ou sans voiture.

S'adresser au bureau du journal.

## AUX PERSONNES

Soucieuses de leurs Intérêts.

Par suite d'un achat important, BONVALET-GAUTIER, épicière, rue Nationale, 26, à Saumur, vendra à partir du 1<sup>er</sup> novembre prochain, le sucre raffiné 1<sup>re</sup> qualité 1 fr. 05 le kilogramme; il en sera de même pour tous les autres articles le concernant, qui seront vendus excessivement bon marché, tout en étant de parfaite qualité. (897)

## Assurances sur la Vie

M. PERSAC, 53, Grande-Rue, à Saumur, agent de l'Equitable des Etats-Unis, compagnie d'assurances sur la vie et rentes viagères, fonds de garantie 275 millions, fonds de réserves 60 millions, assure dans tous les cas de mort par épidémie ou accidents; meilleur marché que les autres compagnies, donnant la totalité des bénéfices aux assurés.

S'adresser à M. PERSAC, pour tarifs et renseignements.

Demande un représentant dans chaque commune du département.

## Matelas neufs, Contil fil,

DEPUIS 25 FR.

Pesant 16 à 18 kilos.

S'adresser, 58, quai de Limoges, chez M. LEPETRE. (900)

ON DEMANDE une demoiselle, pour tenir l'emploi de seconde, dans une maison de bonneterie. Ecrire à M. G. THERRIN, chemisier, à Angers.

## FUMIER

ON DEMANDE à acheter le fumier de 3 ou 4 chevaux à l'année.

S'adresser au bureau du journal.

MANUFACTURE

DE PIANOS et HARMONIUMS

## LÉPICIER

Rue de Montreuil, 119, Paris.

26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS. 12 Médailles d'or et autres.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

L'un des accordeurs de la maison, est en ce moment à Saumur. Adresser les demandes au bureau du journal.

## VICHY

Administration — Paris, 8, Boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS DE VICHY pour BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.

SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif.

Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE

Dépôt chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

ÉVITER LES CONTREFAÇONS CHOCOLAT-MENIER EXIGER LE VÉRITABLE NOM

## MALADIES DE POITRINE ET DE LA GORGE

De tous les remèdes employés jusqu'à ce jour pour guérir les maladies graves des poumons et de la gorge, aucun n'a donné des résultats aussi certains et aussi constants que la FARINE MEXICAINE, del Dr Benito del Rio, de Mexico. Lorsque la guérison est encore humainement possible et que rien n'a réussi, on doit toujours avoir recours à la FARINE MEXICAINE. Cet aliment précieux FAIT DISPARAITRE promptement la diathèse tuberculeuse et les granulations de la gorge, en redonnant au sang sa composition normale de santé. La FARINE MEXICAINE, DANS UN TEMPS RELATIVEMENT COURT, fait cicatriser les plaies des poumons et les granulations de la gorge; c'est un fait qui ne peut plus être contesté aujourd'hui par personne, car plus de 100.000 MALADES GUÉRIS, ALORS QUE LE PLUS SOUVENT ON LES CROYAIT PERDUS, PEUVENT CERTIFIER que la Farine Mexicaine est le seul remède vraiment efficace pour guérir la PHTHISIE TUBERCULEUSE, la LARYNGITE et la BRONCHITE chronique, le CATARRHE FULMONAIRE, les RHUMES, l'éprouement prématuré et toutes les maladies de langueur. La FARINE MEXICAINE est un aliment tonique et digestif par excellence, qui peut être employé avec avantage à la nourriture des jeunes enfants, des valétudinaires et des vieillards, auxquels ELLE REDONNE SANTÉ ET VIGUEUR.

Se vend par boîtes de 1 kilogramme, 500 et 250 grammes, au prix de 7, 4 et 2 fr. 25, avec une brochure explicative sur sa composition, son mode d'emploi et d'action. Vente en gros: Chez le Dépositaire général, à Tarare, M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GODRAND, épicière, rue d'Orléans. (443)

LA Régisse Sanguinède GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes, Faiblesse d'Estomac et facilite la Digestion. 0<sup>e</sup>75 dans toutes Pharmacies.

GUÉRISON CERTAINE DE TOUTES LES Affections de la Peau

DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc., des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science. Le traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et dès le deuxième jour, il procure une amélioration sensible. S'adresser à M. LENOIR, médecin spécialiste, 61, rue St-Hippolyte, ANGERS. CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance.

Saumur, imprimerie P. GODET.

## COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 OCTOBRE 1884.

| Valours au comptant                | Ciôture précé <sup>de</sup> | Dernier cours. | Valours au comptant               | Ciôture précé <sup>de</sup> | Dernier cours.                    | Valours au comptant                    | Ciôture précé <sup>de</sup> | Dernier cours. | Valours au comptant           | Ciôture précé <sup>de</sup> | Dernier cours. |
|------------------------------------|-----------------------------|----------------|-----------------------------------|-----------------------------|-----------------------------------|--|-----------------------------|----------------|-------------------------------|-----------------------------|----------------|
| 3 % .....                          | 78 50                       | 78 15          | Est .....                         | 782 50                      | 783 75                            | OBLIGATIONS.                           |                             |                | Gaz parisien .....            | 519 50                      | 520            |
| 3 % amortissable .....             | 79 90                       | 79 60          | Paris-Lyon-Méditerranée .....     | 1235                        | 1230                              | Ville de Paris, oblig. 1855-1860 ..... | 508                         | 507            | Est .....                     | 364                         | 365            |
| 3 % (nouveau) .....                | 104 75                      | 104 75         | Midi .....                        | 1165                        | 1147 50                           | — 1865, 4 % .....                      | 517                         | 515 50         | Midi .....                    | 374                         | 374 50         |
| 4 1/2 % (nouveau) .....            | 109 35                      | 109 05         | Nord .....                        | 1630                        | 1630                              | — 1869, 3 % .....                      | 403                         | 402            | Nord .....                    | 381 50                      | 383            |
| Obligations du Trésor .....        | 510                         | 510            | Orléans .....                     | 1307 50                     | 1305                              | — 1871, 3 % .....                      | 392 50                      | 394            | Orléans .....                 | 372 50                      | 373 25         |
| Banque de France .....             | 5050                        | 5065           | Ouest .....                       | 817 50                      | 817 50                            | — 1875, 4 % .....                      | 511                         | 511 50         | Ouest .....                   | 373 50                      | 373            |
| Société Générale .....             | 457 50                      | 457 50         | Compagnie parisienne du Gaz ..... | 1425                        | 1410                              | — 1876, 4 % .....                      | 511 50                      | 510            | Paris-Lyon-Méditerranée ..... | 374                         | 373            |
| Comptoir d'escompte .....          | 955                         | 955            | Canal de Suez .....               | 1900                        | 1890                              | Bons de liquid. Ville de Paris .....   | 516                         | 518            | Paris-Bourbonnais .....       | 371                         | 372 50         |
| Crédit Lyonnais .....              | 533 50                      | 530            | C. gén. Transatlantique .....     | 500                         | 505                               | Obligations communales 1879 .....      | 445                         | 451 75         | Canal de Suez .....           | 561                         | 562 50         |
| Crédit Foncier, act. 500 fr. ..... | 1297 50                     | 1283           |                                   |                             | Obligat. foncières 1879 3 % ..... | 450                                    | 452                         |                |                               |                             |                |
| Crédit mobilier .....              | 265                         | 265            |                                   |                             | Obligat. foncières 1883 3 % ..... | 352                                    | 353 50                      |                |                               |                             |                |

## CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

| Ligne d'Orléans                |                                   | Ligne de l'Etat (Service depuis le 19 Mai 1884) |             |            |             |              |                               |              |            |             |               |       |       |
|--------------------------------|-----------------------------------|---|-------------|------------|-------------|--------------|-------------------------------|--------------|------------|-------------|---------------|-------|-------|
| DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS. |                                   | SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY                       |             |            |             |              | MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR     |              |            |             |               |       |       |
| Heures                         | Service                           | Mixte matin.                                    | Omn. matin. | Omn. soir. | Mixte soir. | Mixte matin. | Omn. matin.                   | Mixte matin. | Omn. soir. | Mixte soir. | Direct. soir. |       |       |
| 3 heures 8 minutes             | du matin, express-poste.          | 8 05  | 7 24        | 9 0        | 1 15        | 3 45         | 7 50                          | 6 49         | 9 45       | 1 53        | 5 04          | 8 30  | 11 10 |
| 6 — 55 —                       | matin (s'arrête à la Possonnière) | 6 15  | 7 32        | 9 08       | 1 24        | 4 03         | 8                             | 7 04         | 10 10      | 2 08        | 5 20          | 8 48  | 11 10 |
| 9 — 13 —                       | matin, omnibus-mixte.             | 6 23  | 7 39        | 9 15       | 1 32        | 4 19         | 8 08                          | 7 12         | 10 26      | 2 16        | 5 28          | 8 54  | 11 10 |
| 1 — 25 —                       | soir, —                           | 6 39  | 7 52        | 9 28       | 1 46        | 4 27         | 8 24                          | 7 23         | 10 39      | 2 28        | 5 40          | 9 06  | 11 39 |
| 3 — 33 —                       | express, —                        |   |             |            |             |              |                               |              |            |             |               |       |       |
| 5 — 35 —                       | omnibus, —                        |   |             |            |             |              |                               |              |            |             |               |       |       |
| 7 — 15 —                       | omnibus, —                        |   |             |            |             |              |                               |              |            |             |               |       |       |
| 10 — 36 —                      | (s'arrête à Angers).              |   |             |            |             |              |                               |              |            |             |               |       |       |
| DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.  |                                   | SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS                   |             |            |             |              | THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR |              |            |             |               |       |       |
| Heures                         | Service                           | Mixte matin.                                    | Omn. matin. | Omn. soir. | Mixte soir. | Mixte matin. | Omn. matin.                   | Mixte matin. | Omn. soir. | Mixte soir. | Direct. soir. |       |       |
| 3 heures 26 minutes            | du matin, direct-mixte.           | 6 05  | 7 24        | 1 15       | 3 45        | 7 50         | 5 40                          | 8 58         | 1 07       | 4 20        | 7 43          | 10 10 |       |
| 8 — 21 —                       | omnibus, —                        | 6 53  | 7 55        | 2 2        | 4 50        | 8 41         | 5 58                          | 9 10         | 1 19       | 4 30        | 7 57          | 10 10 |       |
| 9 — 37 —                       | express, —                        | 7 02  | 8 04        | 2 11       | 4 41        | 8 51         | 6 07                          | 9 18         | 1 28       | 4 37        | 8             | 10 10 |       |
| 12 — 48 —                      | soir, omnibus-mixte.              | 7 14  | 8 09        | 2 19       | 4 49        | 8 59         | 6 49                          | 9 45         | 1 52       | 5 04        | 8 30          | 10 10 |       |
| 4 — 44 —                       | soir, omnibus-mixte.              | 7 29  | 8 22        | 2 32       | 5 19        | 9 16         | 7 23                          | 10 39        | 2 28       | 5 40        | 9 06          | 10 10 |       |
| 7 — 4 —                        | omnibus (s'ar. à Tours)           |   |             |            |             |              |                               |              |            |             |               |       |       |
| 10 — 24 —                      | express-poste.                    |   |             |            |             |              |                               |              |            |             |               |       |       |

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet. Hôtel-de-Ville de Saumur; 18

Certifié par l'imprimeur soussigné.